



MINISTÈRE DE  
L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE DE  
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE



CABINET

Dossier suivi par  
Frédéric BLASCO  
Téléphone  
03.87.38.63.02  
Fax  
03.87.38.63.37  
Mél.

ce.ia57-cab@ac-nancy-metz.fr

1 rue Wilson  
BP 31044  
57036 METZ CEDEX 1  
Standard : 03 87 38 63 63

Horaires d'ouverture au public :  
du lundi au vendredi  
de 9h à 11h30  
et de 13h30 à 16h30

Madame la Rectrice de l'académie de Nancy-Metz  
Chancelière des Universités de Lorraine,

à

Mesdames et Messieurs les inspecteurs de l'éducation  
nationale en éducation prioritaire,  
Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement en  
éducation prioritaire,

S/c Mesdames et Messieurs les Directeurs  
académiques des services de l'éducation nationale.

Nancy, le 19 septembre 2013

**Objet: Refondation de l'éducation prioritaire / Mise en place de la concertation.**

La refondation de l'École de la République vise à améliorer la réussite éducative de tous les élèves et par conséquent à réduire les écarts de réussite scolaire, notamment entre les territoires. La politique d'éducation prioritaire porte cette ambition depuis plus de trente ans et concerne aujourd'hui 18 % des écoliers, 20 % des collégiens et 2 % des lycéens.

Des actions fortes sont conduites dès cette rentrée en direction des zones les moins favorisées. En effet, les créations de postes et les nouvelles mesures mises en œuvre à la rentrée, comme le développement de la scolarisation des enfants de moins de trois ans ou le dispositif "plus de maîtres de classes", bénéficient en priorité aux écoles et établissements scolaires qui accueillent les populations les plus fragiles.

La réforme de la politique d'éducation prioritaire stricto sensu est quant à elle d'ores et déjà en marche. Le ministre de l'éducation nationale et la ministre déléguée chargée de la réussite éducative ont décidé, dans le cadre de la modernisation de l'action publique, de soumettre cette politique à une évaluation, afin d'identifier les voies susceptibles d'améliorer son impact pédagogique et social.

Un diagnostic a été rendu public le 17 juillet 2013. Sur cette base, un processus de concertation est lancé dès le mois d'octobre, qui associera les acteurs de terrain. Des assises inter académiques viendront conclure le 4 décembre 2013, pour enrichir le diagnostic et proposer des évolutions de la politique d'éducation prioritaire.

Il vous appartient de réunir l'ensemble des personnels (1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degrés) sur une demi-journée de concertation au niveau de chaque réseau (RRS et ECLAIR) durant la semaine du **7 au 11 octobre 2013**.

L'inspecteur de l'éducation nationale et le chef d'établissement s'accorderont pour définir la demi-journée commune et veilleront à la représentativité des groupes de réflexion et de concertation à parité entre le premier et le second degrés. Cette demi-journée permettra l'élaboration d'un point de vue en équipe sur la base du diagnostic et d'un ensemble de questions proposées.

Les thématiques abordées seront :

- Les questions pédagogiques et éducatives
- L'accompagnement et la formation des personnels
- Le travail en équipe et en réseau
- Le pilotage et les partenariats
- Les relations avec les parents.

Pour permettre l'organisation de cette demi-journée et la participation de l'ensemble des personnels, **les élèves des 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degrés seront libérés.**

Vous trouverez sur le PIAL les éléments de cadrage, les consignes et les documents nécessaires à cette organisation :

- Document 1 : la présentation générale de la démarche de la refondation de l'éducation prioritaire,
- Document 2 : une synthèse du rapport d'évaluation de l'éducation prioritaire à diffuser et à partager avec les personnels.
- Document 3 : une présentation (Powerpoint) du diagnostic sur laquelle vous pourrez vous appuyer pour l'élaboration de cette demi-journée.
- Document 4 : document de cadrage de la demi-journée de concertation et les modalités d'organisation.
- Document 5 : document de remontée des échanges, commentaires et compléments des équipes des réseaux (partie 1 : constats du diagnostic).
- Document 6 : document de remontée des échanges, commentaires et compléments des équipes des réseaux (partie 2 : leviers d'évolution proposés).
- Document 7 : le rapport complet du diagnostic rendu public le 17 juillet 2013.

Suite à la concertation et aux échanges de votre réseau, il vous appartiendra de faire remonter la synthèse (commune au 1<sup>er</sup> et au 2<sup>nd</sup> degrés) au moyen des documents 5 et 6 **avant le 18 octobre 2013** à la direction des services départementaux de l'éducation nationale de votre département qui sera chargée de la synthèse départementale.

Les synthèses des réseaux et des départements serviront à construire les assises inter académiques de l'éducation prioritaire qui auront lieu le 4 décembre 2013.



Béatrice GILLE